



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 62016

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les crédits inscrits au titre de la convention interrégionale de massif des Alpes CIMA, au titre de son ministère pour la mise en oeuvre des actions prévues en matière de protection et de développement durable en partenariat avec les collectivités territoriales. Il souhaite connaître le montant des crédits effectivement engagés par son ministère dans le cadre de la CIMA par année depuis 2000 en AP et en CP.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux crédits engagés par son département ministériel dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA). Les engagements du ministère de l'écologie et du développement durable dans le cadre de la CIMA concernent les parcs nationaux et la réalisation de plans de prévention des risques pour respectivement 4 573 471 euros et 1 524 490 euros. Ces deux programmes ne sont pas spécifiques à la convention de massif puisqu'ils bénéficient également de crédits inscrits dans les contrats de plan État-régions (CPER) en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de crédits non contractualisés. Le parti retenu par le ministère de l'écologie et du développement durable, pour éviter une segmentation excessive des crédits affectés à un même programme et simplifier leur gestion, a été d'individualiser uniquement les crédits CPER. Le bilan des crédits affectés aux parcs nationaux concernés par la CIMA sur la période 2000-2004 est le suivant : 17,65 millions d'euros en autorisations de programme (AP) et 17,01 millions d'euros en crédits de paiement (CP) (dont 3,4 en AP et 3,2 en CP au titre du CPER). En matière de prévention des risques, les délégations de crédits pour la période 2000-2004 pour les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont élevées à 16,6 millions d'euros (dépenses ordinaires + AP), y compris les crédits inscrits dans la CIMA (dont 0,71 au titre des CPER).

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62016

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3406

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10552